



## DDPN : LE SCSI SOUTIEN L'ENSEMBLE DES MÉTIERS



Comme nous l'avons fait dès 2020 et le début de l'organisation en DTPN dans trois territoires ultramarins, le SCSI représente tous les officiers dans le cadre de la réorganisation de la police nationale actuellement en cours.

Si les alertes et inquiétudes légitimes des personnels de la DCPJ ont été largement relayées par la presse, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une réforme impactant l'ensemble du périmètre de la DGPN. À aucun moment notre syndicat ne l'oublie et nous continuons, en lien avec vos bureaux zonaux et vos délégués de service, à suivre avec une même attention les problématiques de l'ensemble des filières : sécurité et paix publique, lutte contre l'immigration irrégulière, renseignement territorial et naturellement judiciaire.

Attentif au positionnement du corps de commandement sur lequel nous avons interpellé l'administration dès l'origine du processus, le SCSI travaille au quotidien pour l'intérêt des cadres de la police nationale sans opposer les uns aux autres.

## MUTATIONS DES CAPITAINES

Alors que certains découvrent le sujet à l'approche des élections professionnelles, le SCSI a alerté le BOP depuis près d'un an sur la situation des capitaines comptant moins de 9 ans d'ancienneté, et en particulier des officiers de la 25ème promotion. En effet, ceux-ci arriveront en 2023 au bout de leurs deux années de blocage statutaire sur le premier poste et pourront demander leur première mutation. Néanmoins, le choix qui leur sera offert sera nécessairement réduit puisque les 350 stagiaires de la 27ème promotion choisiront en décembre 2022 leurs postes, occupant dès lors un grand nombre de postes A aujourd'hui vacants.



Tous les officiers dans ce cas peuvent contacter leur délégué. Notre organisation effectue un travail intensif pour sensibiliser la DRCPN aux situations des concernés qui ont déjà identifié un poste pour lequel ils souhaiteraient candidater en 2023, sans qu'il existe de date butoir dans ce domaine. De même, nous sommes vigilants pour éviter qu'un officier sorti d'école se trouve en situation de supérieur hiérarchique d'un officier d'une promotion précédente. Le SCSI veille par ailleurs à limiter autant que possible les risques de blocage lors de la première demande de mutation qui peuvent découler de cette situation.

Cette problématique souligne la nécessité de revoir de fond en comble la nomenclature du CC pour éviter de pénaliser l'une ou l'autre génération en raison d'un manque d'anticipation par l'administration des bouleversements démographiques en cours.

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022



Comme dans l'ensemble de la fonction publique, les élections des représentants du personnel dans les différentes instances consultatives du ministère de l'Intérieur auront lieu dans moins de deux mois. C'est un dispositif de vote électronique qui sera à nouveau mis en œuvre pour que chaque agent s'exprime.

Ces élections constituent une échéance essentielle pour les cadres. C'est en donnant de la force au SCSI et en réaffirmant dans les urnes la représentativité de notre syndicat que nous pourrons porter la voix des officiers le plus efficacement possible durant les quatre années à venir. Le prochain numéro de

*Police nouvelle* reviendra sur ces élections professionnelles 2022 et leurs modalités pratiques.